

Dispense d'affiliation au régime collectif frais de santé UES COMPASS



La dispense d'affiliation

Tous les employeurs du secteur privé ont **l'obligation de proposer une couverture collective de santé** à leurs salariés.

Par exception, **vous pouvez refuser d'y adhérer, si vous remplissez certaines conditions** limitativement prévues par la réglementation.



Les cas de dispense applicables

Les cas de dispenses applicables au sein de votre entreprise sont définis dans l'article 2 de votre accord collectif instituant un régime complémentaire frais de santé au sein de l'UES COMPASS.

Pour rappel, il s'agit des situations suivantes :

- Les salariés **couverts par ailleurs** au titre d'un régime collectif santé, **en tant qu'assuré principal** via un autre emploi par exemple, **ou en tant qu'ayant-droit**
- Les salariés bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire** (« CSS », anciennement CMU-C)
- Les salariés couverts par une **assurance individuelle** santé **au moment de leur embauche**, jusqu'à l'échéance de ce contrat
- Les salariés en **CDD** ou contrat d'**apprentissage** d'une durée **< 12 mois**
- Les salariés en **CDD** ou contrat d'**apprentissage** d'une durée au moins égale à 12 mois **s'ils bénéficient d'une couverture individuelle santé par ailleurs**
- Les salariés en **temps partiel** ou **apprentissage** dont l'affiliation au régime représenterait une **cotisation au moins égale à 10% de leur rémunération brute**



Comment demander sa dispense ?

Si vous êtes dans l'une de ces situations et que vous souhaitez vous dispenser, vous devez vous connecter sur [le site](#) dédié en renseignant le code **99463219** pour accéder à l'espace COMPASS.



Bonjour !

Saisissez ici votre demande de dispense d'affiliation au contrat de santé.

Générez en 5 minutes l'attestation relative à votre dispense d'adhésion au régime frais de santé de votre entreprise.



[Bienvenue | Mes démarches salarié](#)

A défaut de suivre cette démarche, **vous serez automatiquement affilié au régime de base obligatoire (Option A, isolé) et la cotisation** correspondante **sera prélevée sur votre bulletin de salaire.**

Dispense d'affiliation au régime collectif frais de santé

UES COMPASS



Les étapes à suivre

